

23. Après avoir été forcé de quitter les lieux par les agents de l'ordre, Monsieur [REDACTED] n'a pas eu d'autre idée que de répéter les mêmes faits au domicile de Madame [REDACTED], contraignant cette dernière à faire également intervenir la police.

(Preuve : Pièce 13 : Courrier de Me Mizrahi à la cheffe de la police du 19 juillet 2012)

24. Madame [REDACTED], Madame [REDACTED], Madame [REDACTED] Monsieur [REDACTED] vivent aujourd'hui dans un climat de peur face au harcèlement et aux actes de violences psychologiques et physiques perpétrés par Monsieur [REDACTED]

(Preuve : Comparution personnelle des parties)

25. Dans un espoir vain de ramener son fils à la raison, [REDACTED] a écrit un courrier à celui-ci afin de lui demandé de ne plus l'importuner elle ou les autres membres de sa famille.

(Preuve : Pièce 14 : Courrier du 18 juillet 2012 de [REDACTED])

26. Cette situation ne peut plus perduré de sorte que les requérants n'ont d'autre choix que de solliciter l'intervention de la présente juridiction afin que Monsieur [REDACTED] soit sommé de ne plus les approcher ou prendre contact avec eux de quelque manière que ce soit.

(Preuve : Comparution personnelle des parties)

* * *